L'Élection Sénatoriale du Nord

L'appel de M. Nicolle candidat d'Union Nationale

M. Louis Nicolle, candidat républicain d'Union Nationale adresse l'appel suivant aux délégués sénatoriaux :

Messieurs les Délégués Sénatoriaux,

« Au moment où la mort ... M. le sénateur Pasquai rendait nécessaire l'élection du 29 mai, il fallait poursuivre l'œuvre d'Union Nationale, si brillamment accomplie le 12 décembre dernier.

Il fallait continuer la méthode de concessions réciproques, grâce à laquelle deux candidats de la Fédération Républicaine et un candidat de l'Entente ont groupé sur leurs noms et sur leurs doctrines, la masse imposante de 196.000 suffrages.

Mes amis et moi nous avons vainement essayé d'y parvenir ; aussi l'Entente Républicaine Démocratique, dont je suis le serviteur fidèle, a décidé de présenter un candidat, et m'a désigné pour porter notre drapeau.

Je ne veux pas me dérober à ce devoir, et je viens solliciter vos suffrages.

Né avec la République, j'y suis entièrement attaché. Elle a prouvé par sa grande victoire, chèrement payée sans doute, mais étincelante de gloire, ce que peut pour son salut une démocratie injustement attaquée : elle est devenue, sans conteste, le régime définitif de notre pays, et il nous faut la conduire par les chemins de la Fraternité, vers la Liberté toujours plus complète.

Sur tous les terrains, limités seulement par le respect d'autrui et la sécurité de la Patrie, tout Français doit jouir de l'intégralité des droits de sa conscience et de sa pensée. Il doit pouvoir dans l'égalité et sous la forme qui lui convient, élever ses enfants, citoyens de demain, dans les principes qui sont les siens et qu'il a le devoir de leur transmettre avec la vie.

La République ne peut accomplir son œuvre que dans la prospérité, le calme et la paix.

La grande guerre a couvert notre pays de dévastations et de ruines. Plus que tout autre notre département du Nord a souffert. Avec tous nos concitoyens, et à mon poste d'honneur de la Société Industrielle du Nord, j'ai travaillé à les réparer et à rendre à notre région son vrai visage, avec les instruments de son labeur séculaire.

La tâche n'est pas finie, et nous devons, étendant notre effort, en même temps que reconnaître les sacrifices des héros et des victimes de la guerre, restaurer aujourd'hui la prospérité du pays tout entier, condition même de la nôtre.

Étape par étape, l'ordre se rétablit.

Depuis 1924, la politique du Cartel l'avait gravement menacé.

En juillet 1926 M. Raymond Poincaré nous a, d'un vigoureux coup de barre, ramenés dans la voie de la restauration économique et financière.

Il a assuré au pays, depuis cette époque, la stabilité monétaire. Sur cette fondation il y a lieu d'établir notre nouveau tarif douanier. J'ai eu l'honneur d'y collaborer à la Commission des Douanes de la Chambre.

Après une sérieuse étude, nous y avons décidé de reprendre la politique de M. Méline, en mettant à la base de la prospérité économique du pays la prospérité agricole.

J'y souscris pour ma part entièrement, elle est dans les traditions et dans les nécessités françaises. Elle est aussi un endroit pour les populations rurales. La vie de tant de leurs fils a été la rançon de la Victoire.

Il n'est peut-être pas indifférent pour le Nord qu'ayant aussi assidûment collaboré au travail de la Chambre, et m'y étant instruit des nécessités économiques de notre région, j'aille parachever cette œuvre au Sénat.

La prospérité de l'agriculture et celle de l'industrie peuvent seules amener l'amélioration du sort des ouvriers.

Les assurances sociales, après tant d'autres lois de la République en faveur des travailleurs, me paraissent indispensables dans un avenir rapproché. Mais elle supposent une telle charge financière qu'il faut les établir prudemment, graduellement et en laissant la plus large place à l'initiative privée et notamment aux Sociétés de secours mutuels.

Avec ce programme et la plus grande vigilance contre les agissements communistes, destructeurs de la patrie et de la paix sociale, et secondés par les utopies socialistes, le Pays peut vivre dans le calme intérieur.

Il lui faut aussi la paix extérieure.

Certes, il est indispensable d'entretenir avec toutes les nations étrangères des rapports cordiaux, et pour cela il faut, à l'occasion des échanges de vues, des conversations et des accords. Mais la confiance n'exclut pas la prudence.

Le Parlement ne doit pas oublier que les forts seuls sont respectés, et son premier devoir est d'assurer à la Nation, sous la forme la moins onéreuse, la défense nécessaire : et à notre région la sécurité matérielle de ses frontières.

Les tractations et les arbitrages, en cas de conflit imminent, n'en seraient que plus faciles.

Messieurs les Délégués,

Point n'est besoin pour moi de prier les fidèles états-majors de l'Entente Républicaine de sanctionner par leur vote le choix de leurs Comités. Je les sais étroitement groupés autour du drapeau que je tiens.

A tous les autres qui sentent la nécessité de continuer dans l'Union Nationale les grands efforts de redressement du Pays, je demande de m'honorer de leurs suffrages.

Les arrondissements d'Avesnes et d'Hazebrouck, momentanément privés d'un représentant spécial au Sénat, trouveront en moi un défenseur particulièrement attaché et vigilant.

Depuis trois ans, conscient du devoir que le Nord m'avait dicté le 11 mai 1924, j'ai essayé à la Chambre d'apporter aux institutions républicaines, au département du Nord et à la France, le concours de mon activité et de mes réflexions.

Je n'y faillirai point davantage, si vous me faites l'honneur de m'envoyer au Sénat.

Louis NICOLLE

Député,

Candidat Républicain d'Union Nationale.

A. Marchandier LILLE 11 Rue St-Pierre-St-Paul. TSF

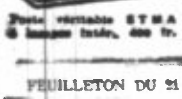

Postes à GALÈNE et à LAMPES Ebonite, Bakelite, tous fils pour BOBINAGES, toutes pièces détachées, Ecouteurs, Casques, Haut-Parleurs.

Catalogue franco 0.75

Le manifeste électoral du Parti Socialiste

La Fédération du Nord du Parti socialiste (S. F. I. O.) publie pour l'élection sénatoriale du 29 mai 1927 le manifeste suivant, aux délégués sénatoriaux :

CITOYENS,

« Vous êtes convoqués, le 29 courant, pour élire un sénateur. Le Parti socialiste vous présente la candidature du citoyen Charles Goniaux député du Nord, conseiller général.

Sans doute, notre candidat représente déjà, par lui-même, la classe ouvrière qui lutte pour son émancipation définitive. Mais nous tenons à marquer, en raison des circonstances politiques et économiques présentes, toute la signification de la candidature socialiste.

Il est vrai que les partis réactionnaire et républicain s'opposent, puisqu'ils présentent, l'un la candidature de M. Nicolle, l'autre celle de M. Daniel-Vincent : mais tous deux se réclament de la politique du gouvernement actuel présidé par M. Poincaré. C'est à qui se montrera son plus fidèle défenseur.

Nous vous disons nettement que la candidature du citoyen Goniaux représente la lutte contre ce gouvernement parce que sa politique est contraire aux intérêts des travailleurs des villes et des campagnes, parce qu'elle écrase sous les charges indirectes tous ceux qui vivent de leur travail ou de leur pension, pour épargner la grosse bourgeoisie qui se refuse aux sacrifices nécessaires.

La politique dite d'union nationale, en effet, s'est traduite pour les petits par une surcharge d'impôts indirects et d'impôts directs. Onze milliards l'an dernier qui seront maintenus cette année.

Non satisfait de cela, le gouvernement actuel qui est aux ordres de la grande industrie et de la grande propriété impose à un Parlement docile le vote d'un relèvement considérable du tarif douanier qui aura tout de suite pour conséquence une nouvelle hausse du prix de la vie. Et, au même moment, c'est le patronat qui, partout, tente, souvent avec succès, de réduire les salaires. C'est donc la vie qui s'annonce plus dure pour ceux qui n'ont, pour vivre, que leur salaire, que leur traitement, que leur pension.

La bourgeoisie qui a tout fait pour échapper au prélèvement sur les capitaux — mesure juste et seule efficace préconisée par le parti socialiste pour résoudre le problème financier — a placé, bien entendu, toute sa confiance dans le gouvernement actuel qui pratique, par sa politique fiscale, le prélèvement indirect sur les salaires et les petits revenus.

Y a-t-il, en contre partie, une politique de réformes sociales pour les travailleurs de la ville et des champs ?

Nous nous trouvons ici devant le néant. Nous avons même le devoir de protester contre l'attitude du gouvernement qui, avec la complicité du Sénat, retarde par calcul la discussion par cette assemblée de la réforme des Assurances sociales réclamée depuis si longtemps par le prolétariat. Et il profite du temps ainsi gagné pour amener les commissions du Sénat à réduire le plus possible les avantages des futurs assurés, c'est-à-dire des salariés, afin d'exonérer l'Etat de toute charge nouvelle.

Le Sénat se fait ainsi l'agent complaisant d'un gouvernement tout dévoué aux intérêts du capitalisme. Nous en sommes si peu étonnés que nous reconnaissons que le Sénat est, par tradition, hostile à toutes les réformes véritables, c'est-à-dire aux réformes qui libèrent.

C'est contre toute cette politique de conservation, de réaction sociale, de vie chère savamment organisée, de fiscalité favorable aux riches, écrasante pour les humbles et les travailleurs que nous nous élevons en présentant la candidature socialiste de Goniaux.

Voter pour Goniaux, c'est aussi voter pour le parti du travail qu'est le grand parti socialiste : c'est voter pour son programme de revendications immédiates qui concernent les producteurs de la ville et des champs, c'est voter pour son but final de transformation sociale. Enfin, c'est dire, avec force, au moment où des conflits graves se produisent en Europe et en Extrême-Asie la volonté de paix internationale qui est la nôtre, qui est, de plus en plus, celle de tous les peuples ! »

La Fédération socialiste du Nord

UN CANDIDAT COMMUNISTE

Le journal hebdomadaire du Parti communiste « L'Enchaîné » annonce :

« C'est notre camarade Hentgès, ancien conseiller général, ancien maire d'Hellemmes, qui a été officiellement désigné par la Région Communiste du Nord comme candidat de notre Parti.

Bien que les élections sénatoriales ne présentent à nos yeux qu'une importance très secondaire, le suffrage restreint ne nous permettant pas de porter dans les masses ouvrières une agitation en profondeur, le Parti Communiste ne pouvait s'en désintéresser.

Se présentant avec le programme intégral du Bloc Ouvrier et Paysan, Hentgès groupera sur son nom un chiffre important de suffrages. »

CE QUE DIT LA PRESSE POLITIQUE

LA CROIX DU NORD (Dem) :

« Voici, en effet, que pour l'élection sénatoriale, le grand, le large Parti fédéré se fait petit garçon et accepte pour candidat le chef des réfractaires, l'homme qui au lendemain du 12 décembre n'était plus rien, le politicien dont l'impopularité s'était avérée par la piteuse défaite de la liste qu'il patronnait hautement.

Sans Congrès départemental, on le faisait encore remarquer hier, dans un conciliabule à huis-clos de partisans triés sur le volet, Daniel, en la fosse aux lapins, est proclamé le plus digne du siège sénatorial laissé vacant par feu M. Pascal !

Et l'on a vu les héros de la solennelle émancipation de décembre dernier s'en aller les uns après les autres, ou par des manifestations collectives, porter leur serment d'allégeance au déchu d'hier.

En vérité le « Grand Parti Républicain » n'était qu'une vessie, épaisse et sonore.

Et elle est crevée, comme l'avait prédit le prophète Daniel.

Ce qu'il doit rire dans ses joyeux épanchements, le candidat de la... Fédération assagie et pénitente ! »

LE PROGRES DU NORD (P.-T. Pelleau) :

« Si M. Daniel-Vincent est vraiment un « extrémiste », s'il pratique une politique dangereuse, pourquoi les mêmes hommes qui dénoncent aujourd'hui sa politique s'efforçaient-ils la veille de le circonvenir ?

Il faut jouer cartes sur table.

Toutes les « mises au point », même émanant du meilleur polémiste de l'Entente, n'empêcheront plus que ceux-là qui représentent M. Daniel-Vincent comme l'adversaire du cabinet Poincaré, étaient prêts à l'épauler.

C'est parce qu'il a repoussé leurs avances, c'est parce qu'il a voulu ne tenir son mandat que des seuls républicains, c'est parce qu'il est resté au milieu des siens, dans la grande famille républicaine, que l'on substitue l'ortie aux fleurs que l'on voulait tresser en son honneur.

Et c'est fidélité à ses amis de toujours, c'est la loyauté de son attitude qui font que les sympathies se groupent, chaque jour plus ferventes, autour de lui. »

A LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. Paul LAFONT demande des explications sur les contradictions de la politique du gouvernement, au point de vue agricole, qui, par exemple, a fait baisser considérablement le prix du bétail sur pied sans bénéfice, ajoute-t-il, pour le consommateur.

Il expose, d'autre part, la situation difficile des viticulteurs, et demande au gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent.

M. VAILLANT-COUTURIER expose ensuite les théories communistes au point de vue agricole et fait appel à la révolution.

M. BARTHE, mandaté par le groupe viticole, montre la situation pénible de certains producteurs. Il dit que la suspension des droits de douane n'amènera aucune amélioration.

M. CASTEL déclare qu'il faut donc combattre la spéculation, et cela ne doit pas être difficile puisque nous sommes maîtres de notre marché des vins.

Le discours de M. Queuille

M. QUEUILLE intervient alors à la tribune. « La situation du ministre de l'Agriculture, dit-il, est singulière. S'il y a une hausse, ne fût-ce que de dix centimes du prix du pain, même après baisse de soixante-dix centimes, on dénonce cette hausse comme une manœuvre du gouvernement.

Si, au contraire, c'est une baisse, on voit des orateurs comme M. Paul Laffont, reprocher au ministre d'avilir les prix du bétail, en introduisant des quantités de bestiaux importés ».

Le Ministre explique ensuite qu'en 1926 on vivait sur la récolte abondante de 1925, et que cette année on vit sur une récolte déficitaire. La loi de l'offre et de la demande joue alors.

C'est pour cela que les fourrages ayant été rares, il a fallu vendre beaucoup de bestiaux.

La hausse du prix du vin

M. Queuille s'attache ensuite à démontrer qu'il n'y a de hausse que pour le vin, dont la production a été en déficit. « Le gouvernement, dit-il, ne peut pas remédier à une diminution de la production mondiale du vin. Il ne peut que recommander à la consommation de se restreindre ».

Puis le ministre de l'Agriculture se montre surpris que M. Paul Laffont ait prétendu que les agriculteurs payaient plus cher tout ce qu'ils achetaient et notamment les engrais, alors qu'au contraire il y a une baisse fort sérieuse par suite de l'amélioration du franc.

Le Gouvernement qui est sur ces bancs, ajoute M. Queuille, a non seulement réduit le prix des engrais pour l'agriculture, mais il a porté à 200 millions le budget de l'électrification des campagnes ; il subventionne la lutte contre les maladies des plantes et contre les parasites et autres ennemis des récoltes.

La discussion est close.

Le Président donne lecture des ordres du jour déposés : le premier, par M. Joseph Railhac, laissant confiance dans le gouvernement pour que le cadre de législation actuelle il prenne toutes les mesures susceptibles d'atténuer les conséquences du déficit de la production.

Le Gouvernement accepte cet ordre du jour qui est voté à mains levées à la presque unanimité et la séance est levée.

Le projet de loi sur les Assurances sociales

CE QUE DIT LE RAPPORTEUR DE LA COMMISSION SÉNATORIALE DES FINANCES

M. Louis Pasquet, sénateur des Bouches-du-Rhône, vient de déposer son rapport pour avis, établi au nom de la commission sénatoriale des finances, sur le projet de loi relatif aux assurances sociales.

Le rapporteur constate que l'application de la loi contribue à consolider la confiance indispensable au salut du franc.

D'autre part, le Trésor n'aura à intervenir que si les prestations dépassent les possibilités financières des caisses. Le projet ne comportera pas de charges insupportables pour le pays.

M. Pasquet, complétant l'étude minutieuse à laquelle il s'est livré, indique que la loi du 5 avril 1910, sur les retraites ouvrières et paysannes, n'assure aux bénéficiaires des dispositions de la dite loi, qu'un revenu maximum de 250 francs. Et il conclut en ces termes :

La commission sénatoriale des finances entend déclarer, dès maintenant, que la mise en vigueur de la loi sur les assurances sociales ne saurait s'effectuer sans qu'une preuve tangible de la solidarité nationale soit apportée aux retraites de la loi du 5 avril 1910.

ALLOCATIONS D'ALLAITEMENT, RISQUES DE CHOMAGE, ETC...

De son côté, la commission sénatoriale de l'hygiène s'est livrée de nouveau à l'examen des suggestions qui ont été présentées par le gouvernement et la commission des finances, sur le texte relatif aux assurances sociales. Elle a maintenu à la femme de l'assuré les allocations d'allaitement prévues pour la femme assurée.

Pour l'invalidité, elle a déclaré que la capacité de travail serait appréciée comme dans l'application de la loi de 1899. En ce qui concerne les risques de chômage, la commission s'est finalement ralliée au système du paiement obligatoire par les caisses de la cotisation du chômeur et à l'encouragement des caisses facultatives de chômage.

Entrant encore dans les vues du gouvernement, la commission a agrandi le rôle de la Caisse des Dépôts et Consignations, en ce qui concerne les placements, et a accepté une clause de sauvegarde.

Deux redoutables bandits devant le Tribunal Correctionnel de Dunkerque

ESCUDERS ET CHAUVIN ONT ÉTÉ CONDAMNÉS HIER A 2 ANS DE PRISON

Ceux qui jusqu'ici ont été qualifiés de bandits, ont comparu hier, vendredi, devant le tribunal correctionnel de Dunkerque.

Leur passé est excessivement lourd, et l'échafaud probablement les attend.

Escuders, âgé de 28 ans, né à Oran, est celui dont on a parlé beaucoup à propos de cette douloureuse affaire Weyns, mort ou tué dans des circonstances encore inconnues.

ASSASSIN A PARIS

Escuders, outre son passé d'Algérie, a sur la conscience le meurtre d'un garçon boucher, tué en plein jour à Paris, boulevard Rochechouart, pour avoir bousculé une femme de mœurs légères, dont Escuders était le « protecteur ».

Après cet assassinat, Escuders s'était réfugié au Havre et de là, était venu sur Dunkerque, où la Sûreté de cette ville l'arrêta, à propos d'une affaire de coups sur des femmes galantes.

Quant à Chauvin, son passé est plus ténébreux. On sait surtout de lui qu'il se livrait à la traite des blanches.

On connaît le motif et les circonstances de leur arrestation à Dunkerque. Escuders était poursuivi pour avoir exercé des violences sur une dame Gest Françoise à Dunkerque, qu'il voulait forcer à se livrer à la prostitution.

Chauvin, au moyen de menaces et de coups avait essayé de livrer une mineure à la prostitution, la fille Caffet. La connaissance des deux femmes s'était faite au Bar Havrais, à Dunkerque.

CYNISME

La personnalité des accusés, leur passé, donnent aux débats une allure impressionnante. Escuders surtout, dont le « Réveil du Nord » a publié la photographie, semble être un accusé d'un sang-froid incomparable et d'une volonté de fer, comme les muscles de son corps, qu'on devine taillé en athlète.

Il a réponse à tout ; se défend pied à pied contre le Procureur, contre les témoins, sans se départir de l'attitude audacieuse, farouche par moment, puis gouailleurs qu'il aura jusqu'au bout, même devant la guillotine, puisqu'il a affirmé que si on doit lui couper la tête, il aurait encore le sourire à ce moment suprême.

LA TACHE DES AVOCATS

La tâche de l'avocat est particulièrement lourde. C'est Me Valentin, qui défend Escuders. Ce dernier doit, au minimum, escompter une condamnation de dix ans.

Me Charles Valentin commence d'abord par réfuter les témoignages des témoins à moralité douteuse. Le seul témoin digne de foi est la cafetière Mme Colment, Place de la Gare. Or celle-ci n'a pas assisté à une scène violente entre les deux hommes, Escuders et Chauvin.

L'accusé n'est certainement pas intéressant. Mais l'honorable avocat est pénétré de conscience professionnelle. Il fait abstraction de la personnalité de l'individu qu'il défend ; ne songe qu'à rétablir les faits, à les passer au crible d'un discernement impartial, à éclairer les juges pour le simple cas qui les occupe.

Me Parmentier défend Chauvin. Sa plaidoirie est comme celle de son confrère, éloquente.

Toutes deux font la plus grande impression sur les juges, puisque Escuders « s'en tire » avec deux ans ; Chauvin avec deux ans mais en plus la relégation.

A la lecture du verdict, Escuders se dresse dans l'attitude du jeu premier au 5e acte :

« Monsieur le Président, je ferai appel de la condamnation. Si je suis condamné à nouveau, vous aurez sur la conscience le poids d'avoir fait de moi le plus grand des bandits »

Est-ce qu'Escuders se soucie si peu de la guillotine et qu'il a l'espoir de regagner le maquis ?

Inutile d'ajouter que la salle était archicomble et que les commentaires allaient leur train à la sortie de l'audience.

Après le voyage de M. Doumergue à Londres

UN TÉLÉGRAMME DES SOUVERAINS AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Président de la République qui, avant de quitter l'Angleterre, avait adressé à S. M. George V un télégramme pour le remercier de l'accueil qui lui a été réservé au cours de son voyage, a reçu du roi d'Angleterre la réponse suivante :

La reine et moi nous nous hâtons de vous remercier, Monsieur le Président, pour votre message bienveillant à l'occasion de votre départ de la terre anglaise, à la fin d'une visite qui a été pour nous l'expérience la plus heureuse.

Je souhaite exprimer à nouveau la grande satisfaction que votre présence a donnée à mon peuple, lui permettant de certifier son affection pour vous, Monsieur le Président, et l'amitié étroite nous associant à la grande nation dont vous êtes le chef illustre.

CHAPEAUX ABBAYE 2, Rue Esquermoise — LILLE —

L'ÉTAT DE SANTÉ DU MAIRE DE LILLE

Dans le courant de la journée d'hier, le bruit a couru à Roubaix et à Tourcoing, que l'état de santé de M. Roger Salengro s'était subitement aggravé, et d'aucuns annonçaient même le décès du Maire de Lille. Fort heureusement ce bruit est totalement faux.

Bien que l'état de santé du Maire de Lille ne soit pas actuellement brillant, il s'est cependant amélioré ces jours derniers, à tel point que M. Salengro a pu dès lundi dernier reprendre ses occupations à la mairie et s'occuper notamment de façon très active, durant toute la semaine, de l'organisation des cérémonies qui auront lieu aujourd'hui et demain, à l'occasion de l'inauguration du Monument aux Morts de Lille.

Les voleurs et recéleurs de laines de Roubaix-Tourcoing devant le Tribunal Correctionnel de Lille

LA DEUXIÈME AUDIENCE

A l'audience du 7 mai, par suite de l'arrestation à Lens d'un comparse de la bande, un sieur Alphonse Ansiaux, le tribunal avait renvoyé l'affaire « sine die » et ordonné un complément d'informations confié à M. le juge Moliert.

Entretemps, la brigade mobile avait procédé à l'arrestation de trois autres individus : Jules Croes, Désiré Frémeaux et Henri Cohen, compromis dans cette grosse affaire, et qu'après une rapide information, M. Thomas déférait également au Tribunal correctionnel.

A l'audience spéciale d'hier matin, le tribunal prononça la jonction des causes, et après un rapide interrogatoire des nouveaux inculpés, les débats furent clos.

Me Thiry, au nom de la Cie du Nord, réclama des dommages-intérêts à libeller ; Me Boin, pour MM. Holden, 88.000 francs, et M. le substitut Nectoux prononça contre tous les prévenus un sévère réquisitoire, réclamant des peines sévères contre certains déjà nantis de plusieurs condamnations pour vols et faisant ressortir le rôle important du recéleur, Georges Carbon, dans cette importante affaire.

Me Fabre prit alors la parole pour Henri Cohen.

A 11 h. 45, l'audience fut levée ; elle reprendra ce matin, à 9 heures, pour les dernières plaidoiries et le jugement.

Un vœu sur la mobilisation industrielle

IL A ÉTÉ ADOPTÉ PAR LE PREMIER GROUPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

Dernièrement, dans la salle des séances de la Chambre de Commerce de Lille s'est tenue la séance ordinaire du 1er Groupement Economique Régional.

Sous la présidence de M. E. Toulemonde, président honoraire de la Chambre de Commerce de Roubaix et doyen d'âge, l'assemblée a procédé au renouvellement de son bureau. Les membres sortants sont réélus et le bureau se trouve ainsi constitué pour 1927 : Président, M. Alfred Descamps, président de la Chambre de Commerce de Lille ; vice-présidents, MM. Paul Michonneau, président de la Chambre de Commerce d'Arras ; M. Félix Coquelle, président de la Chambre de Commerce de Dunkerque ; secrétaire, M. Raymond Bodin, président de la Chambre de Commerce de Calais ; trésorier, M. Paul Dupont, président de la Chambre de Commerce de Valenciennes ; commissaires des comptes : MM. Louis Colombier, président de la Chambre de Commerce d'Armentières ; Louis Lorthiois, président de la Chambre de Commerce de Tourcoing ; Georges Motte, président de la Chambre de Commerce de Roubaix.

L'état actuel d'avancement de la mobilisation industrielle est exposé à l'assemblée qui adopte la délibération suivante au sujet de la défense de la frontière du Nord-Est en cas de guerre : Le 1er Groupement Economique Régional :

Demande que soient entrepris et poursuivis jusqu'à complet achèvement les travaux indispensables à la garantie de la frontière Nord-Est et que dans la limite des traités, soit maintenue l'occupation de la rive gauche du Rhin, tant que ce système défensif n'aura pas été définitivement réalisé.

LES MARCHÉS A TERME

La question de l'admission des débiteurs de marchés à terme au bénéfice de la liquidation judiciaire a été examinée et le Groupement a émis l'avis qu'il y avait lieu pour les Chambres de Commerce de la région de demander à leurs tribunaux de commerce respectifs de n'admettre au bénéfice de la liquidation judiciaire avec les faveurs qu'elle comporte, que les négociants dont le dépôt du bilan n'aura pas été provoqué par l'unique souci d'échapper aux obligations d'engagements à terme librement consentis.

— Relativement à la circulation des automobiles dans la région frontière franco-belge, un vœu est adopté tendant à la réduction des charges actuelles.

— Le raccordement des ports fluviaux au chemin de fer a fait l'objet d'un échange de vues.

Office des transports des Chambres de Commerce du Nord

UN VŒU DE LA COMMISSION DE NAVIGATION AÉRIENNE

La Commission de Navigation aérienne de l'Office des Transports des Chambres de Commerce du Nord de la France s'est réunie le mercredi 18 mai, à 14 heures dans la salle des séances de la Chambre de Commerce de Lille. Des représentants des Conseils Généraux, de la Seine-Inférieure et de la Moselle, de la Région économique de l'Est et des Municipalités de Calais-Boulogne-sur-Mer, Dunkerque, Rouen, Metz et de l'Association Aéronautique du Nord de la France assistaient également à la séance ainsi que le général Boucabeille, directeur du Comité Français de Propagande Aéronautique.

Après un très intéressant échange de vues, la délibération suivante a été adoptée concernant l'organisation de l'aviation commerciale : « La Commission demande que soient créées les grandes transversales aériennes nationales, répondant aux fins ci-dessus, les régions du Nord et du Nord-Est se déclarant spécialement intéressées aux tracés suivants, sous réserve des escales possibles à prévoir, et avec organisation des services de nuit : a) Alsace-Lille-Angleterre ; b) Belgique-Lille-Rouen-Le Havre et au delà ; c) Lille-Paris et au delà ; d) Lille-Douai-Cambrai-Saint-Quentin-Reims-Troyes ; e) En liaison avec les services maritimes, Boulogne-Lille et raccord avec Amsterdam et Hambourg.

» Que les études et travaux préparatoires soient confiés à l'Union des Offices de Transports des Chambres de Commerce Françaises agissant en liaison avec le Comité Français de Propagande Aéronautique.

» Que les Chambres de Commerce qui participeront, de concert avec l'Etat, dont le concours reste indispensable, les Départements et les Communes, à l'organisation financière, bénéficient du privilège de gérer, sur leur demande, directement ou indirectement, les aéro-gares situés dans leur ressort ».

Contribution à la Journée des Mères

A l'occasion de la Journée des Mères, notre collaborateur, Emile Bardiès, nous fait tenir le poème suivant que nos lecteurs liront avec plaisir :

MAMAN !

O mystère d'amour ! Dans le berceau splendide,
Elle crut voir l'Epoux, quand il était petit
Et son âme de mère admirable et candide,
En l'âme de la Femme un instant se fondit...

Maman ! Deux petits bras s'ouvrent à la caresse.
L'enfant est réveillé, et son premier désir
S'en vient chercher en son grand besoin de tendresse,
Les deux bras maternels pour s'y pouvoir blottir.

Maman ! ô mot exquis où vient mourir le rêve !
Maman ! Appel du cœur implorant du secours.
Maman ! Soupir léger qui de l'âme s'élève.
Maman ! O mot divin qu'on répète toujours.
Oui toujours ; du berceau fleuri jusqu'à la tombe
Quand la vie vous meurtrit ou qu'un vaste bonheur
Soudain vous éblouit, aussi quand on succombe
Sous un écrasement d'exécrable douleur.
Quand des sanglots montés du cœur, brisent la gorge

Quand devant le destin implacable et figé,
On est là, désarmé, impuissant, qu'on forge
De vains ressentiments en son être affligé.
Quand on voit là, soudain, surgir l'inévitable.
Devant la trahison, devant la lâcheté,
Devant l'hypocrisie, devant l'épouvantable.
Devant toute la boue où gît l'humanité.
Maman ! Doux réconfort, adorable prière
Maman ! Cri de douleur gardant de tout effroi.
Maman ! ô doux lien prenant comme un lierre,
Maman ! Hymne d'amour, de ferveur et de foi !
Cher refuge accueillant à toutes les détresses,
Saint abri, pitoyable aux blessures du cœur,
Recueil silencieux de nos folles ivresses.
Confidente qui prend sa part de la douleur !
Elle qui vous soutient. Elle qui vous console.
Elle qui sait parler à nos âmes meurtries.
Elle vers qui l'aveu facilement s'envole.
Elle dont le baiser aux paupières flétries
Boit doucement les pleurs de nos êtres brisés...

⁂

Sur le champ de bataille, aussi, j'ai entendu,
Quand rougissant le sol, fauché par la mort pâle,
S'échapper ce doux nom des lèvres du « Poilu »
« Maman » s'écriait-il, « Ma Maman ! » dans un râle !

Ainsi, depuis le jour où saluant la vie
D'un cri joyeux d'enfant, plus tard rêvant en homme,
Jusqu'à l'heure où l'existence nous est ravie.
Du nid blanc au tombeau, c'est Elle que l'on nomme.

E. B.

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare — Téléph. 9-51

Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

Journée des Mères

Tirage des primes offertes à l'occasion de la Journée des Mères

Le tirage de la prime de 500 fr. offerte aux adhérents des Unions de familles nombreuses des quartiers : Saint-Martin, Sacré-Cœur, Notre-Dame qui ont déposé leur carte d'adhérent aura lieu dimanche 22 mai, à 11 h. 30 au local de la Croix-Rouge, 2, rue de la Gare.

La prime de 500 fr. réservée aux Mères ne faisant pas partie des Unions de Familles Nombreuses et qui ont adressé leur demande au siège du Comité de la Journée des Mères, sera tirée dimanche à midi au café « A la Betterave » rue de Lannoy.

Dimanche à midi, sur le Perron de l'Hôtel de Ville, grand concert, par la Concordia-Harmonie.

FONTENOY ET SAINT-JOSEPH

Le Comité de l'Union des Familles Nombreuses du Fontenoy délimité par la Paroisse Saint-Joseph organisera le tirage des primes de la journée des Mères dimanche prochain 22 courant vers midi à son siège, 60, rue de la Chaussée les adhérents devront se munir de leur carte rose à jour, du livret de famille et de loyer.

RALLYE-BALLON

Par suite du décès de M. Piccolait, membre du Bureau du Moto Club de Rallye Ballon n'aura pas lieu.

FASHIONABLE, 89, boulevard de la Liberté, Lille, solde dès à présent ses Modèles de Haute Couture, Manteaux, Tailleurs, Robes

::: Prix exceptionnels :::

LA FÊTE POUR LES DISPENSAIRES D'HYGIÈNE SOCIALE

Les Dispensaires d'Hygiène Sociale recommandent à toute la population roubaisienne leur fête de samedi 21 et dimanche 22 mai et remercient d'avance les très nombreux amis qui leur ont annoncé leur intention de s'y rendre : persuadés que ce sera un grand succès populaire, ils se contentent de rappeler brièvement :

1. Que leurs comités se composent de représentants de toutes les opinions et que, sous les auspices de la ville, ils se proposent exclusivement de lutter contre la terrible maladie, qui fait chaque année dans toutes les classes de la Société des milliers de victimes ;

2. Que, si ces comités ont envoyé à tous leurs amis des invitations personnelles, l'entrée de la salle de la rue de l'Hospice est, pendant ces deux jours, de 15 heures à 19 heures, absolument ouverte à tous et entièrement gratuite ;

3. Que chacun y trouvera tout ce qui peut l'amuser : d'un côté, des jeux de toute nature, guignol, tir à la carabine, baraques de frites, etc... ; d'autre part des comptoirs de vente, de toute nature, avec des objets à la portée de toutes les bourses, y compris et surtout des bourses les plus modestes.

Nous comptons que la population roubaisienne tiendra à soutenir les efforts des personnes dévouées et compétentes qui anonymement travaillent pour le commun bien de tous.

FEUILLETON DU 21 MAI 1927. — N° 14

le CALVAIRE d'une AMOUREUSE

Grand roman d'Aventures et d'Amour par Guy de Téramond

— Pas cinq minutes, répondit-il aimablement, en baisant les doigts fins qu'elle lui tendait, bien que depuis une heure il se demandât anxieusement si elle tiendrait sa parole et viendrait, comme elle le lui avait promis.

Dans la gaine de dentelle sombre que Sidonie lui avait choisie, elle apparaissait étrangement svelte, les bras nus jusqu'à l'épaule, mais la naissance seule de la gorge jaillissait des drapés légères, plus provocante encore par cette réserve inattendue pour un souper galant.

D'un geste, le prince désigna la table magnifiquement servie, où des fleurs rares couraient entre l'argenterie étincelante, et proposa :

— Voulez-vous que nous commencions, chère amie ?

— Volontiers...

Il sonna le maître d'hôtel.

— Qu'on serve !...

La comtesse s'était assise et achevait de retirer ses gants.

— Vous vous êtes amusé ce soir, au cercle ? dit-elle sans lever les yeux vers lui, semblant s'absorber dans son occupation. Je parie que vous avez encore gagné !...

— En effet, répondit-il négligemment. J'ai eu beaucoup de chance...

Sa voix était basse, un peu saccadée, comme celle des hommes que trouble un sentiment violent.

Dans le regard dont il enveloppait la jeune femme luisait une flamme de désir qui transformait son masque ridé et faisait brusquement éclater une jeunesse inquiétante et singulière dans les plis de la bouche crispée et dans l'éclat des prunelles d'acier.

Il ajouta d'un ton désabusé :

— Si cela continue, je finirai par renoncer aux cartes... Le jeu n'est passionnant que par ses alternances d'angoisse et de satisfaction... Quand on gagne, il n'est plus qu'un fade divertissement, bon tout au plus pour ceux qui attachent de l'importance au gain de quelques misérables louis.

— Vous n'appréciez donc une sensation que si elle vous fait quelque peu souffrir !

— C'est que j'ai beaucoup vécu... Il faut, pour m'émouvoir, des impressions plus fortes et plus rares que celles qui suffisent aux jeunes gens saisissant avidement les joies qui passent à leur portée... Et si vous m'avez séduit, madame, c'est justement parce que vous êtes énigmatique et inquiétante...

La rentrée du maître d'hôtel l'interrompit, au grand soulagement d'Hedwige, qui ne tenait pas à voir l'entretien glisser aussi vite sur cette pente dangereuse.

Elle ramena la conversation aux banalités qu'on échange entre étrangers qui ne savent pas grand'chose l'un de l'autre et tâtonnent pour se connaître, comme des duellistes avant de s'engager sérieusement.

Mais peu à peu, dans l'atmosphère surchargée de la petite pièce, au milieu du parfum lourd des fleurs, sous la lumière doucement tamisée des lampes électriques aux abat-jour rosés, le ton monta et devint plus libre.

Dans l'animation de son visage délicieux, les yeux de la comtesse brillaient étrangement et un peu de rouge apparaissait à ses joues mates.

A mesure qu'on apportait les plats, chargés d'une chère exquise et rare, où elle semblait picorer du bout de la fourchette, elle se mettait à bavarder avec une volubilité de tourterelle roucoulante, passant d'un sujet à un autre, sans autre liaison qu'un éclat de rire léger, telle une vibration de cristal, interrogeant le prince, qui était obligé parfois, tant les questions étaient imprévues, de chercher un instant les réponses, comme s'il ne comprenait pas bien, ou s'il veillait à se tenir sur ses gardes.

Le souper, maintenant, touchait à sa fin. Dans une coupe, elle avait pris des physalis et s'amusait à les faire fondre entre ses lèvres minces.

— J'adore ces fruits exotiques, fit-elle, non pas pour leur saveur, mais pour ce qu'ils évoquent d'inconnu... Quand je sens dans ma bouche cette chair à la fois amère et sucrée, j'ai l'impression que je suis transportée très loin... dans une petite maison au sol couverte de nattes... avec des soieries peintes de couleurs magnifiques... toute la grâce mièvre et fine des japonaiseries conventionnelles et puis, derrière, je ne sais quoi de redoutable, de formidable qui vous guette... un volcan qui va exploser... un raz-de-marée prêt à vous balayer... l'âme farouche et terrible d'une nation hostile qui menace de se réveiller...

— Vous avez une imagination de poète, madame !

— Dites plutôt de femme qui aspire à tout ce qui peut l'arracher à la banalité de l'existence quotidienne, murmura Hedwige avec mélancolie.

Son sourire s'éteignit.

Elle poursuivit d'un ton singulièrement troublant :

— Il y a un petit poème en prose de Baudelaire qui m'a toujours hantée depuis le jour où je l'ai lu pour la première fois : du haut des nuages, la lune se penche sur le berceau d'une enfant endormie, la baignant de sa clarté vivante, l'enveloppant de sa magie... Elle la dote de ses bienfaits étranges et murmure : « Tu subiras éternellement l'influence de mon baiser. Tu seras belle à ma manière. Tu aimeras ce que j'aime et qui m'aime : les nuages, le silence, la nuit, la mer immense et verte, l'eau informe et multiforme, le lieu où tu ne seras pas... L'amant que tu n'auras pas... » J'ai toujours pensé que j'avais subi une influence de ce genre... « Tu aimeras le lieu où tu ne seras pas... L'amant que tu n'auras pas... » c'est bien cela. Le besoin délicieux et nostalgique d'être ailleurs, d'éprouver des sensations nouvelles, de laisser dans sa vie une porte ouverte sur le rêve...

Elle s'était renversée un peu en arrière, d'un mouvement lent de chatte qui s'étire.

Sa beauté devenait plus irritante à s'envelopper ainsi de mystère peut-être trop factice.

Mais son compagnon ne voyait pas ce qu'il y avait sans doute de conventionnel dans son attitude et, tandis qu'elle récitait de sa voix sensuelle et basse l'incantation, il se penchait sur elle, tremblant d'un désir fou de la saisir dans ses bras et d'apprendre enfin ce qu'il y avait derrière l'énigme des yeux glauques, tour à tour câlins et durs.

Il se contint néanmoins, ne sachant pas jusqu'où il pouvait aller avec cette énigmatique créature, qui avait par moment des allures provocantes de fille, récitait du Baudelaire, disait des choses folles et était peut-être une authentique grande dame un peu libre à la fin d'un amour.

— Alors, c'est parce que je corresponds à votre soif d'inconnu que vous avez accepté de souper avec moi, ce soir ? fit-il.

— Pourquoi pas ?... N'avez-vous pas un nom qui fait rêver ?... N'arrivez-vous pas ici entouré de légendes extraordinaires ?...

— Est-ce à cela que je dois d'avoir attiré votre attention ?...

Elle eut un petit rire narquois et posant ses lèvres sur la mousse irisée du champagne :

— Vous ne supposez pas, j'imagine, que j'ai l'habitude d'accepter l'invitation du premier venu ?...

Il ne répondit pas, mais il tira de sa poche un écrin qu'il posa sur la table entre les fleurs qui commençaient à se faner et les fruits magnifiques aux chairs déjà lassés.

— J'ai joué pour vous, ce soir, puisque vous me l'avez demandé, fit-il en homme habitué à tout traiter comme une affaire. J'ai gagné... Alors, je vous propose un échange... Donnez-moi votre pendentif, ce scarabée vert qui a touché votre poitrine et qui doit avoir un peu de votre parfum, et prenez ceci à la place.

Il avait ouvert l'écrin.

Sur un lit de velours gros bleu, une grosse perle jetait un éclat d'une douceur tendre.

Hedwige ne put retenir un cri d'admiration.

— Elle est splendide, dit-elle avec cette gravité brusque qu'ont les femmes devant une parure précieuse.

— J'ai pensé qu'elle vous plairait... Je l'ai rapportée de l'Inde... Voyez, elle a tout ce qu'il faut pour vous plaire... même le mystère d'une origine de légende... On prétend qu'elle a appartenu jadis à l'épouse du rajah Fernigpatham, qui avait juré de ne jamais la quitter ni jour ni nuit... Elle a manqué à son serment... elle l'a donnée à l'une de ses favorites... mais elle a été punie... Son mari l'a fait tuer... Conservez-la, elle vous portera bonheur... Si la princesse de Fernigpatham ne s'en était pas défaite, elle vivrait encore aujourd'hui, heureuse, riche et belle

La comtesse considérait en silence le cadeau magnifique, tandis que le prince poursuivait :

— Vous m'offrirez votre scarabée, n'est-ce pas ?

Lentement, d'un geste qui faisait valoir les lignes pures de son buste, la jeune fille le détacha et le tendit à son compagnon.

Celui-ci saisit en même temps la petite main nue et y posa ses lèvres.

Sa bouche s'attarda sur le poignet délicat, remonta le long du bras, d'une caresse savante et voluptueuse.

Il balbutia :

— Quelle charmeuse incomparable vous êtes, créée pour l'aventure et l'inconnu, hors des lois et des conventions...

Elle se dégagea doucement, d'un mouvement souple, où il n'y avait nulle pudeur effarouchée.

(A suivre.)